



GRUPE DE LA BANQUE  
AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



## PROJET : PROJET PILOTE REDD AGROFORESTIER DU SUD KWAMOUTH

PAYS : RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

### RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

*Juin 2011*

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : C. DOVONOU, Chargée des Opérations, FFBC, Poste 2922			
	Membre : A. LOSSOMBOT, Expert en gestion financière, CDFO, Poste 6335			
	Manager secteur : C. MOLLO NGOMBA, FFBC, Poste 3219			
	Directeur secteur: A. BEILEH, Directeur p.i. OSAN, Poste 2037			
	Directeur région : M. KANGA, ORCE,		Poste 2251	
Révision par les pairs	MM	A. Dagamaïssa,	Expert forestier, OSAN	Poste : 2495
		J.M Meng Lihinag,	Agroéconomiste, OSAN	Poste : 3968
		M. Fall,	Chargé des acquisitions, ORPF	Poste : 3604
		H.R. Shalaby,	Environnementaliste, OSAN	Poste : 3006
		B. Diop,	Environnementaliste, CMFO	Poste : 6812

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Équivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Liste des Acronymes et Abréviations, Fiche de projet, Résumé exécutif, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet.	i-xii
I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION .....	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays .....	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
II. DESCRIPTION DU PROJET.....	2
2.1 Objectifs du projet.....	2
2.2 Composantes du projet.....	3
2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	4
2.4 Type de projet .....	4
2.5 Coût du projet .....	4
2.6 Zone et bénéficiaires du projet.....	6
2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet .....	7
2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	7
III. FAISABILITE DU PROJET .....	8
3.1 Performances économiques et financières .....	8
3.2 Impact environnemental et social .....	9
3.3 Déplacement involontaire de population .....	11
IV EXECUTION.....	11
4.1 Dispositions en matière d'exécution.....	11
4.2 Suivi-évaluation du projet.....	15
4.3 Gouvernance .....	16
4.4 Durabilité .....	16
4.5 Gestion des risques .....	17
4.6 Développement des connaissances .....	17
V. CADRE JURIDIQUE .....	18
5.1 Instrument légal .....	18
5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC.....	18
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	19
VI. RECOMMANDATION.....	19
Appendice 1 :	Indicateurs socio-économiques de la RDC
Appendice 2 :	Portefeuille de la BAD dans le pays
Annexe 1 :	Carte de localisation de la zone du projet
Annexe 2 :	Coûts détaillés par composante et par activité, en Monnaie et en Devises.
Annexe 3 :	Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services
Annexe 4 :	Note sur la Coordination REDD

**Equivalences monétaires***Décembre 2010*

1 Unité de Compte (UC) = 1428,161873 Franc Congolais

1 Unité de Compte (UC) = 1,20 520 EUR

1 Unité de Compte (UC) = 1,52578 USD

**Année fiscale**1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre**Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## I. LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

<b><u>SIGLES</u></b>	<b><u>DEFINITIONS</u></b>
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CN-REDD</b>	Coordination Nationale REDD
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
<b>FFBC</b>	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
<b>ICCN</b>	Institut Congolais de Conservation de la Nature
<b>MECNT</b>	Ministère de l’Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme
<b>MDP</b>	Mécanisme de Développement Propre
<b>MRV</b>	Monitoring-Rapportage-Vérification
<b>NOVACEL</b>	Nouvelle Société d’Agriculture et d’Élevage
<b>ONFi</b>	Office National des Forêts - international
<b>OSFAC</b>	Observatoire Satellitaire des Forêts d’Afrique Centrale
<b>PSE</b>	Paielements des Services d’Ecosystème
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>REDD</b>	Réduction des Émissions des gaz à effet de serre liées à la Déforestation et Dégradation
<b>RPP</b>	<i>Readiness Preparation Proposal</i>
<b>WRI</b>	<i>World Resource Institute</i>

## FICHE DE PROJET

### Fiche du client

**DONATAIRE** Gouvernement de la République Démocratique du Congo  
(RDC)

**ORGANE D'EXECUTION :** Nouvelle Société d'Agriculture et d'Elevage  
(NOVACEL)

### Plan de financement

Source	Montant (Euro)	Instrument
FFBC	2,490 millions	Don
NOVACEL	1,947 million	
Autres bailleurs	-	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4,337 millions</b>	

### Importantes informations financières de la BAD

Montant du don (arrondi)	2,490 millions
Commission d'engagement*	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

### Durée – principales étapes (attendues)

Durée	Trois ans
Approbation de la note conceptuelle	7 mars 2010
Approbation du projet	Juin 2011
Entrée en vigueur	Juin 2011
Dernier décaissement	Janvier 2014
Achèvement	Juin 2014
Dernier remboursement	SO

## II. RESUME DU PROJET

### 1. Aperçu général du projet

1.1 Sur instructions du Conseil de Direction (CD) du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) en date du 5 décembre 2009, une mission du Secrétariat du Fonds s'est rendue dans tous les pays du bassin du Congo à l'effet d'identifier les projets gouvernementaux à soumettre au FFBC pour financement. Chaque pays du Bassin du Congo dont la République Démocratique du Congo (RDC) a produit à cet effet des notes de conception transmises au FFBC pour examen et approbation. Le Conseil de Direction, lors de sa septième session ordinaire tenue à Tunis en date du 7 mars 2010, a approuvé les notes de conception et instruit le Secrétariat du FFBC d'assister les pays à produire les propositions détaillées et à les évaluer aussitôt. En début avril 2010, à la suite de la transmission par les pays des propositions détaillées, le Secrétariat a initié une mission d'évaluation des projets dans les différents pays, qui a permis d'élaborer le présent rapport. Le Conseil de Direction du Fonds, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre 2010 à Libreville au Gabon a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 2,490 millions d'Euro.

1.2 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à la réduction de la pauvreté notamment dans le Bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (i) contribuer à une gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement forestières; (ii) contribuer au bien-être des populations; et (iii) contribuer à l'amélioration du cadre réglementaire de mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale de la Réduction des Émissions des gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation de la forêt tropicale (REDD+).

1.3 Le projet sera exécuté sur trois ans par une entreprise privée dénommée «la Nouvelle Société d'Agriculture et d'Élevage (NOVACEL)». Son coût total est estimé à 4.437.729 d'Euro, financé à hauteur de 2,490 millions d'Euro par le FFBC et de 1,947 millions d'Euro par NOVACEL. Le projet permettra d'atténuer la déforestation grâce à la promotion de techniques rationnelles d'occupation et d'exploitation des sols. Ainsi 10.000 ha feront l'objet d'une gestion rationnelle dont 1.300 ha en agro-foresterie ; 6 millions d'arbres seront plantés, la déforestation sera réduite de 30% et un million de tonnes de CO<sub>2</sub> seront stockées en 2017. Le projet permettra aussi de produire 3.000 tonnes de manioc, de construire 3 centres de vie et 500 m<sup>2</sup> d'infrastructures de commercialisation, de réhabiliter 3 centres de santé et 3 écoles et de remettre en état 50 km de pistes.

### 2. Bénéficiaires du projet et impact du projet sur les bénéficiaires

2.1 Les bénéficiaires qui sont aussi les principaux partenaires sont les communautés des villages de Mbankana, Boku, Botulu, Fadiaka, Kimangunu, Engunu, Mpumuyo, Nguanu ainsi que des vallées des rivières Mai Mpili, Lewana et Lidji. Le projet cible en priorité un minimum de 10.000 familles rurales enclavées, soit un peu plus de 50.000 personnes dont 52% de femmes, établies dans le Sud du Territoire de Kwamouth. À terme, le projet prévoit un impact sur plus de 100.000 familles du Plateau des Bateke. Les autorités provinciales et la société civile bénéficieront d'une sensibilisation sur la thématique de la REDD pour les rendre actives dans le processus.

2.2 Les impacts du projet sont d'ordre économique, environnemental, climatique et social. Le projet contribuera avant tout à la réduction de la pauvreté, car les populations du

Sud Kwamouth bénéficieront directement des multiples emplois que le projet offrira et des retombées financières générées par la promotion des petites exploitations agro-forestières modernes situées dans le rayon d'action du projet. Ainsi, les populations seront des partenaires commerciaux puisqu'elles seront à la fois clients et fournisseurs du projet. Elles fourniront en effet de la main-d'œuvre et bénéficieront aussi de meilleures infrastructures sociales et sanitaires. Plus globalement, le climat bénéficiera de l'accroissement des stocks de carbone qui seront induits par le reboisement et l'agroforesterie. Le reboisement et la protection des lambeaux forestiers permettront d'offrir un habitat plus propice à la faune et à la flore locales.

### **3. Evaluation des besoins et justifications du projet**

3.1 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion des ressources naturelles. De ce point de vue, le projet est conforme au Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats (DSPAR) de la Banque pour la période 2008-2012, et notamment à sa seconde priorité qui est *la promotion d'une croissance pro-pauvre*. Le projet est aussi en harmonie avec les piliers (iii) et (v) du Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) du pays pour la période 2007-2011, qui sont respectivement : l'amélioration de l'accès aux services sociaux et la réduction de la vulnérabilité ; et la promotion de la dynamique communautaire.

3.2 Le projet couvre par ailleurs trois thématiques du FFBC, à savoir : (i) la gestion forestière et les pratiques durables ; (ii) le suivi écologique et socio-économique et les données de référence ; et (iii) les moyens de subsistance et le développement économique. Le projet cadre avec le Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), notamment ses axes 2, 6 et 9 concernant la connaissance de la ressource, le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté, et le développement des mécanismes de financement.

### **4. Valeur ajoutée de la Banque**

4.1 Le présent projet concerne un domaine assez nouveau, la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD), qui est un secteur assez peu représenté au plan opérationnel dans le portefeuille de la Banque. Cependant, la Banque a une longue expérience dans le domaine dans la création des plantations de bois de feu, la reconstitution du patrimoine ligneux des forêts dégradées, l'encadrement et de la formation des populations locales en agroforesterie. Cette expérience a été acquise notamment dans le cadre des Projets Bois de Feu (PBF) dans le Sud du Bénin, du Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda (PAFOR) et du Projet d'Aménagement des Bassins Versants du Burundi (PABV). Les leçons tirées de ces expériences ont aidé à une conception plus pragmatique du présent projet en prenant en compte les spécificités de la zone du projet et les difficultés liées au développement participatif en zone de forêt dense.

### **5 Gestion des connaissances**

5.1 D'une manière générale, le présent projet couvre le vaste domaine assez peu connu du réchauffement climatique; et de ce point de vue donc, il constitue une véritable source de connaissances pour la Banque, qui ne dispose que de peu d'expérience dans ce domaine.

L'inclusion de projets REDD du Bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

5.2 Toutes les informations collectées par le présent projet, et d'autres du même genre, seront capitalisées à travers les rapports annuels et les rapports d'achèvement. Elles serviront à enrichir les compétences des parties prenantes sur l'approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'assistance aux personnes vulnérables.

**PROJET PILOTE REDD AGROFORESTIER DU SUD KWAMOUTH****III. MATRICE DU PROJET (Axée sur les résultats)**

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
<p><b>1. Objectif sectoriel du projet</b></p> <p>Contribuer à atténuer le réchauffement climatique et à réduire la pauvreté</p>	<p><b>Impact</b></p> <p>Réduction des gaz à effet de serre.</p> <p>Réduction de la proportion de la population du Sud Kwamouth en dessous du seuil de pauvreté.</p>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <p>Populations du Sud Kwamouth estimée à 100.000 familles</p>	<p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <p>Quantité de CO2 stockée</p> <p>Niveau de pauvreté dans la zone de mise en œuvre du Projet</p>	<p><b>Progrès anticipés à long terme</b></p> <p>Stockage de 1.000.000 de tonnes de CO2 d'ici à 2017</p> <p>Réduction de plus de 10% du nombre de familles pauvres d'ici 2017</p>	<p><b>Hypothèses</b> Stabilité politique, mise en œuvre du DSCRIP et du processus de pacification,</p> <p><b>Indicateurs de risques</b> : Crise majeure/ rupture du dialogue entre l'exécutif et la société civile</p> <p><b>Stratégie d'atténuation</b> : Cadre institutionnel favorable à la bonne gouvernance, à la démocratie et à la mise en œuvre du DSPAR, appuyé par la BAD et les partenaires techniques et financiers</p>
<p><b>2. objectifs spécifiques du projet</b></p> <p>Gestion durable des ressources naturelles; Amélioration du bien-être des populations locales; Amélioration de la réglementation nationale et internationale en matière de gestion durable des forêts.</p>	<p><b>Résultats</b></p> <p>Taux moyen de déforestation annuel réduit.</p> <p>Bien-être de la population cible est amélioré.</p> <p>Enclavement de la région de Boku est réduit.</p> <p>Une industrie agro forestière durable est en place.</p> <p>Une industrie agro alimentaire durable est en place.</p> <p>Une industrie éco touristique durable est en place.</p> <p>Une méthodologie REDD spécifique</p>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <p>+/- 10.000 familles des Vallées du Mai Mpili, Lidji et villages de Mbankana, Boku, Fadiaka, Engunu, Kimangulu, Nguanu et Mpumuyo</p>	<p><b>Indicateurs de résultats</b></p> <p>Surface reboisée ; arbres plantés ; CO2 stocké ;</p> <p>Superficie protégée ; Surface exploitée ; Production agricole induite par le projet</p> <p>Production biomasse induite par le projet ; Production makala induite par le projet ;</p> <p>Accès infrastructures économiques (marchés, routes et pistes...) et sociales ;</p> <p>Volume échanges avec Kinshasa.</p>	<p><b>Progrès anticipés à moyen terme</b></p> <p>10.000 ha gérés en 2015 / 2.500 ha exploités en 2013 dont 1.300 ha en foresterie;</p> <p>6.000.000 d'arbres plantés en 2015 / 1.300.000 d'arbres plantés en 2014;</p> <p>Déforestation réduite de 30% sur zone du projet d'ici 2017;</p> <p>1.000.000 tonnes CO2 stockées en 2017 / 100.000 tonnes stockées en 2014</p> <p>3.000 tonnes manioc d'ici 2014;</p> <p>3 centres de vie créés en 2014 ;</p> <p>500 m<sup>2</sup> d'infrastructures commerciales (marchés) réhabilités en 2013;</p> <p>3 écoles réhabilitées en 2013;</p> <p>3 centres de santé réhabilités en 2014.</p> <p>1 foire agro forestière organisée.</p>	<p><b>Hypothèse</b> : insuffisante implication des populations ; défaillance des fournisseurs, lenteurs administratives.</p> <p><b>Indicateurs de risques</b> Conséquences exacerbées du changement climatique : inondations, sécheresse, baisse de production, accroissement de la pauvreté</p> <p><b>Stratégie d'atténuation</b> : Approche participative, sensibilisation accrue des populations ; mesures correctives pour améliorer l'efficacité de l'agence d'exécution et de l'administration locale</p>

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
	est enregistrée. Cadres législatifs congolais et internationaux sont améliorés. Les capacités locales sont renforcées. Un système de suivi évaluation est opérationnel.				
<b>3. Ressources et activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Indicateurs de produits</b>	<b>Progrès anticipés à court terme</b>	
<b>Composante A. Gestion forestière et pratiques durables</b>			A. superficie exploitée Emplois créés	A la fin de la 3 <sup>e</sup> année <sup>1</sup> : A.a. 2.500 ha exploités A.b. 580 emplois en équivalent temps plein	
<b>A.1. Foresterie pure</b> - préparation pépinières - préparation terres - plantations - entretien	- emploi assuré - équipements et matériels fonctionnels - pépinières créées - terres exploitables - production régulière - crédits carbone / CO <sub>2</sub>	10.000 familles des villages cibles de la région de Boku au Sud du territoire du Kwamouth (Province du Bandundu) dont 52% de femmes	<b>A.1.a.</b> superficie exploitée <b>A.1.</b> Nbre emplois créés <b>A.1</b> Nbre d'arbres plantés <b>A.1.</b> Montant crédits carbone <b>A.1.</b> Quantité (tonnes) de biomasse	<b>A.1.</b> 1.300 ha exploités en foresterie pure en 2013 <b>A.1.</b> .160 emplois en équivalent temps plein en 2012 <b>A.1.</b> 1.300.000 arbres plantés <b>A.1.</b> 100.000 tonnes de CO <sub>2</sub> stockés en 2013 <b>A.1.</b> 1.000 tonnes de biomasse /an en 2013	<b>Hypothèse</b> défaillance dans l'encadrement des populations et de l'administration <b>Indicateur de risque</b> pépinières et plantations mal conduites <b>Stratégie d'atténuation</b> Recrutement d'une assistance technique internationale (ONFi, WRI) osantes.
<b>A.2. Agro - foresterie</b> - préparation pépinières - préparation terres - plantations - entretien	- emploi assuré - équipements et matériels fonctionnels - pépinières		<b>A.2.</b> superficie exploitée <b>A.2.</b> Nbre emplois créés <b>A.2.</b> Quantité (t) de de manioc produits <b>A.2</b> Nbre et surface	<b>A.2.</b> 1.200 ha exploités en agroforesterie en 2013 <b>A.2.</b> 420 emplois en équivalent temps plein en 2012 <b>A.2.</b> 4.000 tonnes tubercules /année en 2014	<b>Hypothèse</b> manque d'adhésion des populations <b>Indicateur de risque</b> pépinières et plantations mal entretenues, production compromise

<sup>1</sup> Note de bas de page générale: les indicateurs repris dans le tableau sont ceux relatifs aux résultats intermédiaires qui devront être atteints au bout de trois ans pour tendre vers les résultats globaux à atteindre au bout de cinq années de mise en œuvre (10.000 ha exploités).

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>créées</li> <li>- terres exploitables</li> <li>- production régulière</li> <li>- maintenance en place</li> </ul>		des pépinières A.2		<b>Stratégie d'atténuation :</b> sensibilisation, approche participative
<b>Composante B. Moyens de subsistance et développement économique</b>					
<p><b>B.1 Industrie agro alimentaire</b> -</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction des unités de transformation du manioc</li> <li>- Equipement des infrastructures</li> <li>- alimentation en eau et énergie</li> </ul> <p><b>B.2. infrastructures économiques de base</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation de pistes rurales</li> <li>- réhabilitation de marchés</li> </ul> <p><b>B.3. infrastructures sociales de base</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation de centres de vie comprenant des :</li> <li>logements, écoles, infrastructures de santé adductions d'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- équipements et matériels en place</li> <li>- infrastructures construites</li> <li>- sites alimentés en eau et énergie</li> </ul> <p><b>B.2.</b> accès des populations à des infrastructures économiques de base</p> <p><b>B.3.</b> accès des populations à des infrastructures sociales à travers des "centres de vie"</p>	10.000 familles des villages cibles de la région de Boku au Sud du territoire du Kwamouth (Province du Bandundu) dont 52% de femmes	<p><b>B.1.</b> Tonne de cossettes de manioc produites</p> <p><b>B.1.</b> Nombre d'emplois créés</p> <p><b>B.1.</b> Surface et production de l'usine</p> <p><b>B.2.</b> Longueur de pistes réhabilitées</p> <p><b>B.2.</b> Nbre et surface des infrastructures commerciales réhabilitées</p> <p><b>B.3.</b> Nbre de centres de vie</p> <p><b>B.3.</b> Nbre de logements</p> <p><b>B.3.</b> Nbre de classes de 50 m<sup>2</sup></p> <p><b>B.3.</b> Nbre de centres de soins primaires</p> <p><b>B.3.</b> Longueur d'adduction d'eau</p>	<p><b>B.1.</b> 1.440 tonnes de cossettes de manioc / année en 2014</p> <p><b>B.1.</b> 150 emplois en équivalent temps plein en 2012</p> <p><b>B.1.</b> 500 m<sup>2</sup> alloués à la transformation en 2012</p> <p><b>B.2.</b> 50 km de pistes réhabilitées sur la zone de projet en 2014</p> <p><b>B.2.</b> 500 m<sup>2</sup> d'infrastructures commerciales réhabilitées à Boku, Botulu et Fadiaka en 2013</p> <p><b>B.3.</b> 3 centres de vie à Boku, Botulu et Fadiaka en 2014</p> <p><b>B.3.</b> 3 logements pour 50 personnes en 2014</p> <p><b>B.3.</b> 3 écoles (x 6 classes) réhabilitées en 2012</p> <p><b>B.3.</b> 3 Centres de soins primaires réhabilités en 2013</p> <p><b>B.3.</b> 30 km d'adductions d'eau en 2014</p>	<p><b>Hypothèse :</b> retard dans passation des marchés, défaillance des fournisseurs</p> <p><b>Indicateur de risque</b> Usine non-fonctionnelle à temps, production attendue non disponible</p> <p><b>Stratégie d'atténuation</b> Plan de passation des marchés ; sélection rigoureuse des fournisseurs selon règles de la Banque</p>

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
<b>Composante C. Suivi écologique et socio économique des données de référence</b>					
<b>C.1.</b> Méthodologie et appui à la certification REDD et au contrôle des données de référence (ONFi)	<b>C.1.</b> Une méthodologie, certification, cartographie, contrôle des données mis en place en RDC	Administration nationale et institutions internationales	<b>C.1.</b> Personnes / entités porteuses de projets <b>C.1.</b> Données de référence produites	<b>C1</b> Nbre de projets certifiés en 2014 <b>C.1.</b> Nombre de personnes porteuses de projets REDD en 2014; <b>C.1.</b> Nombre d'institutions ou organismes porteurs de projets REDD en 2014; <b>C.1</b> Bases de données de référence en 2014	<b>Hypothèse</b> : retard divers dans la conception de la méthodologie <b>Indicateur de risque</b> Absence de projet <b>Stratégie d'atténuation</b> respect du plan de passation des marchés, suivi-évaluation rapprochés
<b>C.2.</b> Adaptation législative et renforcement des capacités institutionnelles REDD / MEV (WRI)	<b>C.2.</b> capacité institutionnelle REDD / MRV en RDC mise en place	Administration locale, bénéficiaires	<b>C.2.</b> Projets de lois et réglementations, nbre de séances et thèmes de formation	<b>C.2.</b> Nombre de projets de lois en 2013; <b>C.2.</b> Nombre de textes réglementaires en 2014; <b>C2</b> Nbre de séances de formation et pertinence des thèmes de formation	<b>Hypothèse</b> : retards divers <b>Indicateur de risque</b> : absence de textes législatifs et réglementaires <b>Stratégie d'atténuation</b> : sensibilisation des décideurs, suivi-évaluation rapproché
<b>Composante D. Gestion du projet</b>					

Hiérarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Calendrier des objectifs indicatifs	Hypothèses/risques
<p><b>D.1.</b> Installation d'une unité de coordination du projet au sein de NOVACEL</p> <p><b>D.2.</b> Acquisition des équipements et matériels</p> <p><b>D.3.</b> Mise en place d'un Système informatisé de comptabilité</p> <p><b>D.4.</b> Mise en place d'un système de suivi évaluation</p> <p><b>D.5</b> Audit</p>	<p><b>D.1</b> Unité de coordination du projet fonctionnelle au sein de NOVACEL</p> <p><b>D.2</b> Plan de passation des marchés disponible</p> <p><b>D.3</b> Système comptable répondant aux normes de la Banque mis en place et opérationnel</p> <p><b>D.4.</b> Un système de suivi évaluation est en place et opérationnel</p> <p><b>D.5</b> Audit annuel financier et comptable</p>		<p><b>D.1.</b> Rapports d'avancement de l'Unité de coordination et de gestion</p> <p><b>D.2.</b> Le plan de passation des marchés existe et les procédures de vérification et de passation des marchés sont en place</p> <p><b>D.3.</b> Système Comptable en place</p> <p><b>D.4.</b> Système de suivi en place</p> <p><b>D.5</b> Rapports d'audit</p>	<p><b>D.1.</b> Equipe au complet en place en 2011</p> <p><b>D.2.</b> Les marchés/contrats prévus sont exécutés dans les délais prévus</p> <p><b>D.3.</b> Un système informatisé de gestion comptable et financière est mis en place et est fonctionnel en 2011</p> <p><b>D.4.</b> Rapports de suivi évaluation produits semestriellement</p> <p><b>D.5</b> Rapport annuel disponible au plus tard 6 mois après fin de l'année budgétaire</p>	<p><b>Hypothèse :</b> retard dans la mise en place de l'UC et des services y rattachés</p> <p><b>Indicateur de risque :</b> retard général dans l'exécution du projet, augmentation des coûts</p> <p><b>Stratégie d'atténuation :</b> séminaire de lancement du projet par FFBC/Banque ; assistance rapprochée de FFBC/Banque dans satisfaction des conditions</p>

#### IV. CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET

##### V.

ACTIVITES		2011				2012				2013				2014			
N°		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1	Négociations																
2	Approbation du don																
3	Premier décaissement																
4	Atelier de lancement du projet																
	<b>Gestion forestière et pratique durable</b>																
5	Installation des pépinières																
6	Installation des boisements (2500 ha) agricoles																
7	Installations plantations agricoles																
	<b>Suivi écologique et socio-économique et données de référence</b>																
8	Adaptation législative et renforcement des capacités																
	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>																
9	Construction unités de transformation du manioc																
10	Equipped des infrastructures																
11	Alimentation en eau et énergie																
	<b>Gestion du projet</b>																
12	Mise en place cellule de coordination																
13	Acquisitions biens, services, travaux																
14	Mise en place comptabilité informatisée																
15	Mise en place suivi-évaluation																
16	Audits																
17	Revue à mi-parcours																
18	Evaluation terminale																

## **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE DU PROJET PILOTE REDD AGROFORESTIER DU SUD KWAMOUTH**

La Direction soumet le présent rapport et la recommandation concernant une proposition de don sur les fonds FFBC d'un montant de 2,490 millions d'Euro au gouvernement de la RDC pour le financement du Projet pilote REDD agro-forestier du Sud Kwamouth.

### **VI. I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

#### **Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays**

1.1.1 Le présent projet est en conformité avec le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) de la RDC, car il contribuera à la mise en œuvre des actions suivantes, qui figurent parmi les piliers du DSCR, à savoir: réduire la pauvreté, faciliter l'accès des populations aux services de base (éducation, santé) et promouvoir la dynamique communautaire. Par ailleurs, la RDC est engagée dans un processus de préparation à la REDD+ qui vise à élaborer à fin 2012 une stratégie nationale et un plan d'action opérationnel. Mais au stade actuel, les données et expériences dont dispose le pays pour construire sa stratégie sont encore partielles et insuffisantes. Il est donc indispensable d'expérimenter sur le terrain les différentes options d'une stratégie REDD+ afin de tester les multiples conditions de leur mise en œuvre (légales, organisationnelles, financières, humaines, etc.).

1.1.2 Le présent projet forestier du Sud Kwamouth permettra, en tant qu'opération pilote, de tester en grandeur réelle les hypothèses de la stratégie REDD+ provisoire du gouvernement, qui se déclinent en 4 volets et 14 programmes dans « L'analyse exploratoire du potentiel REDD+ de la RDC », réalisée par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), avec le concours du Cabinet McKinsey en novembre 2009. En effet, les enseignements tirés du projet permettront d'élaborer une stratégie nationale REDD tout à la fois réaliste, crédible et opérationnelle, car fondée sur une expérience pratique.

#### **Justification de l'intervention de la Banque**

1.2.1 Le projet s'inscrit dans le DSPAR de la Banque pour la RDC, qui vise le renforcement des infrastructures dans le domaine de l'agriculture au sens large, à travers notamment la construction de marchés ruraux, d'entrepôts de stockage et de pistes de desserte. Le projet est aussi en conformité avec la politique générale de la Banque en matière de protection de l'environnement, puisqu'il permettra à terme de réduire la déforestation de près de 30%, de planter quelque 6 millions d'arbres et de stocker près d'un million de tonnes de CO<sub>2</sub>, réduisant ainsi d'une manière notable les émissions de gaz à effets de serre. Le projet répond aux objectifs généraux du FFBC, à savoir : ralentir la déforestation, réduire la pauvreté des communautés du bassin du Congo en les associant étroitement et activement au projet.

1.2.2 Le projet permettra d'améliorer la sécurité alimentaire et le niveau de vie de quelques 10.000 familles, soit près de 50.000 personnes grâce à l'exploitation de 2500 ha en

agroforesterie, la production de 4.000 tonnes de tubercules, essentiellement du manioc, la réhabilitation et/ou la construction de 50 km de pistes.

## **Coordination de l'aide**

1.3.1 Dans le nouveau contexte post électoral du pays, les bailleurs de fonds ont adopté un cadre d'assistance pays (CAP), qui a fait l'objet de consultations avec le Gouvernement, le secteur privé et la société civile au cours de l'année 2007. Ce nouveau cadre, basé sur les résultats issus des piliers du DSCR, a servi de référence et de cadre de coordination pour l'aide extérieure au cours de la période 2007-2009.

1.3.2 Le Forum sur l'efficacité de l'aide tenu à Kinshasa en juin 2009 a donné lieu à « l'Agenda de Kinshasa » qui fait un état des lieux de l'aide, identifie les contraintes et fait des recommandations pertinentes pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide. Il comprend des principes directeurs et des mesures concrètes permettant aux PTF et au gouvernement d'œuvrer efficacement et d'une manière coordonnée pour le développement du pays. L'aide extérieure est coordonnée par le Ministère du Plan à travers les « Groupes Thématiques ». La Banque préside le groupe thématique sur les statistiques économiques. Le Groupe de la BAD est l'un des principaux bailleurs de fonds en RDC, après la Banque mondiale. Sa position se consolide depuis la reprise de la coopération avec un montant total d'approbation pour le portefeuille en cours de 249,75 millions UC pour le secteur public en fin juin 2008. Il convient de noter que l'ouverture du bureau régional à Kinshasa (CDFO) en 2007 a permis d'accroître et de faciliter la participation de la Banque aux efforts de coordination avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF), conformément à l'agenda de Kinshasa qui préconise une division du travail plus rationnelle entre les PTF et l'utilisation de mécanismes harmonisés de mise en œuvre des opérations.

1.3.3 Dans le secteur forestier, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Allemagne et le Royaume-Unis sont les principaux bailleurs de fonds, bien que de nombreux autres appuis soient accordés (Japon, France, Belgique, etc.) pour un total de plus de 347 millions USD (octobre 2010). Parmi les projets de grande envergure, il convient de noter le Projet « Appui à la préservation des écosystèmes et de la valorisation des services environnementaux » pour un montant 94,8 millions de dollars financé par plusieurs bailleurs bilatéraux (USA, Norvège, Allemagne, Espagne) et multilatéraux (BM, UE, Agences de l'ONU). La Banque finance une seule opération multinationale dans le secteur forestier, le Projet d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), dont les interventions concernent en grande partie la RDC. Ce projet est en cours d'exécution.

## **VII. II. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 Objectifs du projet**

2.1.1 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à atténuer le réchauffement climatique et à réduire la pauvreté, notamment dans le Bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (i) la gestion durable des ressources naturelles; (ii) l'amélioration du bien-être des populations; et (iii) l'amélioration de la réglementation nationale et internationale en matière de gestion durable des forêts.

## 2.2 Composantes du projet

Les activités du projet sont regroupées en quatre composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau suivant :

**Tableau 2.1: Résumé des composantes du projet**

N°	Nom de la composante	Coût total estimatif (€)	Description des composantes
<b>A</b>	<b>Gestion forestière et pratiques durables</b>	<b>1.711.300</b>	
A1	Foresterie		Installation de pépinières Plantation d'arbres et exploitation de 1300 ha de boisements en foresterie pure 1.000.000 de tonnes de CO <sub>2</sub> stockés 1.000 tonnes de biomasse produite/an
A2	Agroforesterie		Exploitation de 1200 ha de boisements en agroforesterie. Installation de plantations pour la production de 4000 tonnes de manioc
<b>B</b>	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>	<b>939.580</b>	
B1	Industrie agro-alimentaire		Construction et équipement des unités de transformation du manioc pour la production de 1440 tonnes de cossettes de manioc
B2	Infrastructures économiques de base		Réhabilitation de 50 km de pistes rurales Réhabilitation/construction de 500 m <sup>2</sup> de marchés
B3	Infrastructures sociales de base		Réhabilitation de 3 écoles et de 3 centres de santé ; installation de 30 km d'adduction d'eau potable
<b>C</b>	<b>Suivi écologique et socio économique et données de référence</b>	<b>578.896</b>	
C1	Méthodologie et appui à la certification REDD		Elaboration d'une méthodologie Certification Cartographie et contrôle des données
C2	Adaptation législative et renforcement des capacités		Formation, équipement pour le renforcement des capacités institutionnelles en REDD / MRV
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	<b>687.300</b>	
D1	Unité de coordination du projet		Installation d'une unité de coordination du projet au sein de NOVACEL Acquisition des équipements et matériels
D2	Acquisition des équipements et matériels		Mise en place d'un plan rigoureux de passation des marchés
D3	Service informatisé de comptabilité		Mise en place d'un Système informatisé de comptabilité
D4	Suivi-évaluation		Mise en place d'un système de suivi évaluation interne et externe

## 2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

*Tableau 2.2 : Comparaison des solutions techniques étudiées et des solutions retenues*

<b>Solution retenue</b>	<b>Solution étudiée</b>	<b>Causes du rejet</b>
Gestion communautaire	Gestion administrative	Notion de bien public mal comprise. Gestion impersonnelle et diluée du bien public
Transformation artisanale du manioc Plantation agricoles familiales	Transformation industrielle du manioc ; plantations agricoles industrielles	Capacité de production familiale insuffisante ; plantation industrielle favorise l'individualisme et n'encourage pas la gestion communautaire
Collaboration avec institutions spécialisées (ONFi, WRI)	Exécution par administration	Manque d'expérience et de compétences de l'administration
Gestion de type privé par une entreprise privée	Gestion par une entité administrative	Faibles capacités de gestion de l'administration d'un pays post-conflit; manque de souplesse ; problèmes de gouvernance

## 2.4 Type de projet

2.4.1 L'opération considérée est un projet pilote. Le caractère pilote du projet se reflète dans son envergure limitée et dans le fait qu'il est destiné à tester sur le terrain certaines hypothèses, traduites en activités, qui doivent concourir à la définition d'une stratégie nationale REDD pour la RDC. Dans l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC compte s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie, surtout parce qu'il permettra de tester en vraie grandeur, dans une zone forestière menacée de dégradation des hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD.

## 2.5 Coût du projet

2.5.1 Le coût total du projet est estimé à **4.437 millions d'Euro**, hors taxes et hors frais de douanes, soit 1,767 millions en devise et 2,670 millions en monnaie locale. Tous les coûts sont exprimés en Euro, car c'est la devise dans laquelle les dons du FFBC doivent être exprimés. Les droits de douanes et taxes sont à la charge de l'État, conformément au protocole d'accord signé entre l'agence d'exécution NOVACEL et le gouvernement. La part en devises constitue 40% du coût total hors taxes et la part en monnaie locale 60%. L'importance de la part en Monnaie Locale (ML) s'explique par le fait que le projet comprend essentiellement des travaux qui s'effectueront localement (création de pépinières, plantation d'arbres, mesures des concentrations de CO<sub>2</sub>, etc.) Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 2%. Une provision pour hausse des prix de 7% composée, qui est estimée sur la base du taux d'inflation du mois d'août 2010, a été appliquée sur l'ensemble des composantes. Le résumé du coût du projet est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après :

**Tableau.2.3 : Coût estimatif par composante (en euros)**

COMPOSANTES	Monnaie locale (ML)	Devises	Total	% Devises
Gestion forestière et pratiques durables	992.900	718.400	1.711.300	42
Suivi écologique et socio-économiques et données de référence	115.779	463.117	578.896	80
Moyens de subsistance et développement économique	641.285	298.295	939.580	32
Gestion du projet	570.000	117.300	687.300	17
<b>Coût de base</b>	<b>2.319.964</b>	<b>1.597.112</b>	<b>3.917.076</b>	<b>41</b>
Imprévus physiques	4.660	1.120	5.780	19
Provision pour hausse des prix	346.219	168.653	514.873	33
<b>Coût estimatif total</b>	<b>2.670.844</b>	<b>1.766.885</b>	<b>4.437.729</b>	<b>40</b>

**Tableau 2.4 : Coût du projet par catégorie de dépenses (en Euro)**

CATEGORIES	M.L.	Devises	Total	% Devises
Travaux	976.085	295.495	1.271.580	23
Biens	142.300	757.700	900.000	84
Services	345.979	543.917	889.896	61
Personnel	430.200	0	430.200	0
Coûts opérationnels	396.600	0	396.600	0
Frais divers de gestion	28.800	0	28.800	0
<b>Coût de base</b>	<b>2.319.964</b>	<b>1.597.112</b>	<b>3.917.076</b>	<b>41</b>
Imprévus physiques	4.660	1.120	5.780	19
Provision pour hausse des prix	346.219	168.653	514.873	33
<b>Total</b>	<b>2.670.844</b>	<b>1.766.885</b>	<b>4.437.729</b>	<b>40</b>

2.5.2 Les dépenses de « Services », « Personnel », et « Coûts opérationnels » représentent au total 39% du coût total du projet (soit 1.716.696 € sur le total de 4.437.729 €). Ces dépenses seront financées par FFBC à hauteur de 70% (soit 1.195.696 €) et par NOVACEL à hauteur de 30% (soit 521.000 €). Dans ces trois catégories de dépenses, le FFBC prendra en charge les dépenses relatives aux prestations de services spécifiques à la thématique REDD et qui seront exécutés dans le cadre des protocoles d'accord avec des partenaires spécialisés (ONFI et WRI), les honoraires d'un consultant pour le contrôle des données de référence, la rémunération du personnel chargé de la gestion du projet, ainsi qu'une partie des coûts opérationnels (soit 168.600€ sur 396.600€) incluant les frais de carburant, d'entretien et

d'assurance des véhicules et motos, le fonctionnement et l'entretien des motopompes dans le cadre de l'installation des pépinières.

2.5.3 Le financement du projet sera assuré par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) et par la société privée NOVACEL sur fonds propres. Le FFBC apportera une contribution de **2.490.310 Euro** représentant 56 % du coût total du projet, tandis que celle de la société privée NOVACEL sera de **1.947.419 Euro**, soit 44 % du coût total du projet.

**Tableau 2.5: Sources de financement (en euros)**

Sources de financement	M.L	Devises	Total	% Total
FFBC	1.217.735	1.272.575	2.490.310	56
NOVACEL	1.453.109	494.310	1.947.419	44
<b>Coût total estimatif</b>	<b>2.670.844</b>	<b>1.766.885</b>	<b>4.437.729</b>	<b>100</b>

Le calendrier des dépenses se présente comme suit :

**Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses**

COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total	% coût de base
Gestion forestière et pratiques durables	936.800	338.100	436.400	1.711.300	44
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	289.448	144.724	144.724	578.896	15
Moyens de subsistance et développement économique	249.660	447.410	242.510	939.580	24
Gestion du projet	318.100	184.600	184.600	687.300	18
<b>Coût de base</b>	<b>1.794.008</b>	<b>1.114.834</b>	<b>1.008.234</b>	<b>3.917.076</b>	<b>100</b>
Imprévus physiques	2.120	1.440	2.220	5.780	
Provision pour hausse des prix	125.729	161.748	227.396	514.873	
<b>Coût estimatif total</b>	<b>1.921,857</b>	<b>1.278.022</b>	<b>1.237.850</b>	<b>4.437.729</b>	

## 2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 Le projet interviendra dans la province de Kinshasa & Bandundu. La zone géographique du plateau des Bateke est le siège d'une multitude d'initiatives agricoles ou forestières mais aucune d'entre elle n'atteint l'originalité d'une approche intégrée étroitement imbriquée dans les us et coutumes traditionnelles du peuple Teke.

2.6.2 Les bénéficiaires qui sont également les principaux partenaires sont les communautés des villages de Mbankana, Boku, Botulu, Fadiaka, Kimangunu, Engunu, Mpumuyo, Nguanu ainsi que des vallées des rivières Mai Mpili, Lewana et Lidji. Le projet cible en priorité un minimum de 10.000 familles rurales enclavées, soit environ 50.000 personnes dont 52% de femmes, établies dans le Sud du territoire de Kwamouth. À terme, il est prévu que le projet touche directement ou indirectement plus de 100.000 familles du Plateau des Bateke. Les autorités provinciales et la société civile en général (ONG, communautés locales, associations, etc.) bénéficieront d'une sensibilisation sur la thématique de la REDD pour les rendre actives dans le processus.

## **2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet**

2.7.1 Une démarche participative a été utilisée pendant les phases d'identification et de conception du présent projet. Elle s'est concrétisée depuis la fin de l'année 2009 par des missions répétées de l'équipe de NOVACEL dans le Sud-Kwamouth. Ces missions ont établi des contacts et organisé des séances de discussions avec les autorités coutumières et administratives ainsi qu'avec les populations locales, pour les sensibiliser sur tous les aspects du projet, et plus particulièrement sur ses objectifs, ses activités et la participation attendue des populations dans sa mise en oeuvre. Le FFBC a organisé deux rencontres avec les représentants des bénéficiaires et des parties prenantes en avril et septembre 2010 pour clarifier les enjeux du projet et les contraintes éventuelles qui pourraient freiner son exécution.

2.7.2 Pendant la phase d'exécution du projet, certains des partenaires tels que l'Office National des Forêts-international (ONFi) et World Resource Institute (WRI) qui ont contribué au montage du projet interviendront pour la mise en oeuvre d'activités spécifiques relevant de leur compétence. Les communautés locales seront directement impliquées au niveau opérationnel à travers les multiples emplois que le projet offrira à divers niveaux de qualification, mais aussi par la promotion et l'encadrement technique de petites exploitations agro-forestières modernes situées dans zone d'action du projet. Ainsi les populations seront non seulement des partenaires commerciaux mais aussi des clients et fournisseurs du projet.

2.7.3 Le MECNT jouera un rôle capital dans la sensibilisation des populations afin de les amener à s'approprier effectivement le projet en participant activement à sa mise en oeuvre. Tous les autres acteurs et institutions concernés par la promotion ou la gestion d'activités publiques ayant un lien avec le projet seront activement impliqués (environnement, agriculture, affaires foncières, santé, éducation, etc.). Les décisions concernant les options stratégiques et la conception des activités seront discutées avec les autorités traditionnelles qui sont des parties prenantes dans le montage institutionnel du projet.

## **2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.8.1 Le rapport de revue 2009 indique que la performance du portefeuille de la RD Congo est modérément satisfaisante. En effet, la performance est globalement satisfaisante pour le respect des conditions préalables et des engagements ; par contre, elle est jugée peu satisfaisante en matière d'acquisitions des biens et services, de gestion financière et de

réalisation des activités. Le portefeuille dont le taux de décaissement des projets actifs du secteur public est de 47,81% à fin Juillet 2010, est confronté à des problèmes tels que les insuffisances dans la préparation et la conception des premiers projets approuvés au sortir de la période des conflits, le manque de connaissance des règles de la Banque, la faiblesse dans le suivi de l'exécution des projets, et les difficultés de déblocage des fonds de contrepartie du Gouvernement dans le financement des projets.

2.8.2 De l'expérience des différentes interventions de la Banque et de celle d'autres bailleurs de fonds, il se dégage les leçons suivantes : (i) la nécessité d'avoir une Cellule d'Exécution du projet compétente pour une bonne mise en œuvre ; (ii) la définition des conditions de premier décaissement devra tenir compte du statut d'Etat fragile qui caractérise la RD Congo ; et (iii) la nécessité de procéder à un renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des projets.

2.8.3 Ces enseignements ont été pris en compte dans le cadre du présent projet, notamment au niveau de l'exécution du projet qui sera confiée à une entreprise privée, la NOVACEL, qui jouit d'une bonne expertise en matière de foresterie, et qui en outre contribuera au financement du projet sur ses fonds propres.

## **2.9 Principaux indicateurs de performance**

2.9.1 Les principaux indicateurs de performance figurent dans le cadre logique du projet et seront mesurés par comparaison de la situation présente « sans projet » avec la situation « avec projet ». Les principaux indicateurs de performance sont : (i) la quantité de CO2 stockée, (ii) le taux de réduction de la pauvreté, (iii) les surfaces reboisées, (iv) la production agricole induite par le projet, (v) la quantité de biomasse produite, (vi) le nombre d'infrastructures socio-économiques construites ou réhabilitées, (vii) le nombre d'emplois créés.

2.9.2 Pour assurer le suivi et l'évaluation de ces indicateurs, il est prévu un mécanisme de suivi-évaluation interne et externe, sur la base desquels seront conduites des missions du FFBC et de la Banque pour la supervision et la revue à mi-parcours du projet afin de s'assurer que son exécution n'appelle pas à des changements majeurs. La fin du projet sera marquée par une mission d'achèvement qui évaluera les enseignements tirés du projet. Par ailleurs, un système de soumission de rapports périodiques (rapports trimestriels et d'audit annuel) au FFBC et à la Banque permettra d'assurer le suivi régulier du projet.

## **VIII. III. FAISABILITE DU PROJET**

### **3.1 Performances économiques et financières**

3.1.1. Faisabilité technique : La réalisation technique du projet ne devrait pas rencontrer de difficultés dans la mesure où l'agence chargée de son exécution, la NOVACEL, dispose déjà d'une expérience avérée dans le domaine concerné, qui est celui de la Réduction des Emissions des gaz à effet de serre issues de la Déforestation et la Dégradation de la forêt tropicale (REDD). Les techniques préconisées pour le reboisement sont fondées sur l'utilisation de la main-d'œuvre locale, car ce sont des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) sans aucune sophistication particulière. Quant à l'amélioration de la

production agricole, elle sera obtenue par la vulgarisation de paquets techniques très simples, tels que la mise en pratique d'un calendrier cultural mieux adapté aux réalités locales et l'utilisation de variétés améliorées, mais suffisamment rustiques pour ne pas requérir l'usage d'intrants chimiques. Ce sera donc une agriculture essentiellement biologique avec une utilisation exclusive de fumure organique et d'engrais verts.

3.1.2 Rentabilité économique et financière : Les extrants et produits du projet commenceront à se matérialiser que dans le long terme (10 à 20 ans). Ces longs délais et la nature même des principaux produits (captage de CO<sub>2</sub>, réduction des gaz à effet de serre) ne permettent pas de quantifier d'une manière fiable les bénéfices induits par le projet et encore moins de leur attacher dès à présent une valeur financière.

3.1.3 A ce jour, il existe des marchés de carbone pour rémunérer tout effort de réduction des émissions et d'absorption de CO<sub>2</sub> ; mais les prix des produits ne sont pas connus à l'avance car ils sont fixés sur la base de négociations. Il est clair, toutefois, que le projet permettra de consolider le rôle naturel de la forêt en matière de séquestration de CO<sub>2</sub>, et de ce fait il constituera à terme une source de revenus importante pour les communautés riveraines grâce à la vente des crédits carbone qu'il aura permis de générer.

3.1.4 Dans l'impossibilité de calculer un taux de rentabilité, l'on se contentera de citer les principaux bénéfices du projet, qui s'établissent comme suit :

- Reforestation et enrichissement des massifs forestiers restants autour des villages ;
- Stockage attendu d'environ 1.000.000 de tonnes de CO<sub>2</sub> ;
- Réduction des gaz à effet de serre ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Formation scolaire des enfants et éducation fonctionnelle des adultes ;
- Amélioration de la sécurité alimentaire ;
- Création d'emplois ;
- Mise en place d'une législation REDD.

## **3.2 Impact environnemental et social**

### **Environnement**

3.2.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 3 de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a pas d'impact environnemental négatif mais contribuera plutôt à une amélioration notable de l'environnement local. En effet, les actions de reboisement, d'agroforesterie et la création d'alternatives économiques à la cueillette et à l'exploitation forestière anarchique entraîneront une diminution de la pression sur les forêts naturelles. Celles-ci pourront se reconstituer progressivement et ainsi contribuer à la conservation de la biodiversité. Le reboisement ne concerne que les zones dégradées des forêts naturelles, et n'entraînera pas de nouveaux défrichements. Quant aux activités agricoles et d'agroforesterie, elles concernent les petits paysans individuels qui pratiqueront ces activités dans leurs fermes ou à proximité de celles-ci. Pour l'agriculture, en particulier, il s'agira essentiellement d'améliorer les méthodes traditionnelles de culture basées sur l'utilisation de la fumure organique (fumier de ferme, compost, engrais vert). Dans ce cadre, le projet encouragera l'adoption par les paysans d'un calendrier cultural mieux adapté au

climat et aux disponibilités de main-d'œuvre, et vulgarisera des variétés améliorées mais assez rustiques, et donc peu exigeantes en terme de fertilisation minérale.

### **Changement climatique**

3.2.2 Le projet permettra d'augmenter les stocks de carbone dans la zone ciblée et de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique. En outre, le contrôle des feux, qui sont en fait nécessaires pour le reboisement et la régénération naturelle des lambeaux forestiers, permettra d'augmenter la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. L'amélioration des méthodes de production agricole par l'introduction de technologies simples mais plus efficaces et le développement d'alternatives économiques aux pratiques actuelles augmenteront les capacités d'adaptation des bénéficiaires.

3.2.3 Outre le rôle de régulateur climatique que joue la forêt à l'état mature, la forêt plantée donnera à terme (à partir de 20 ans) l'opportunité de commercialiser des crédits carbone. La REDD+ a été reconnue et acceptée lors de la COP15 à Copenhague par le Secrétariat de la CCNUCC, comme étant un des mécanismes d'atténuation des effets des changements climatiques.

3.2.4 La valeur ajoutée du projet en matière de changement climatique se traduira par le fait qu'il servira de « filet de sécurité » contre le changement climatique. En effet, les revenus supplémentaires que le projet permettra de générer pourront servir aux populations à faire face aux dépenses imprévues liées aux lourdes conséquences d'un éventuel changement climatique, telles que les inondations, la sécheresse, la disette, etc.

### **Genre**

3.2.5 Le projet créera des emplois nouveaux et gratifiants pour les hommes comme pour les femmes qui constituent près de 52% de la population active. Le projet vulgarisera des méthodes intégrées et adaptées de production agricole et d'exploitation agro-forestière qui bénéficieront plus particulièrement aux femmes, car ce sont elles qui sont surtout impliquées dans l'agriculture vivrière. En outre, la réhabilitation et la construction d'infrastructures sociales et commerciales seront particulièrement bénéfiques pour les femmes, car elles sont particulièrement actives dans la commercialisation des produits du terroir au niveau des foires commerciales et marchés.

3.2.6 Le programme contribuera au renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes, grâce à des activités génératrices de revenus (vente de plants, petit commerce de vivriers) et une amélioration des revenus agricoles. Les femmes bénéficieront aussi d'un renforcement de leurs capacités individuellement et collectivement au sein de leurs organisations, à travers l'acquisition de nouvelles compétences en production, transformation et commercialisation grâce à l'alphabétisation fonctionnelle qui sera dispensée par le projet. Cela leur donnera une meilleure visibilité sociale et rehaussera leur statut socio-économique.

### **Social**

3.2.7 Les impacts sociaux du projet sont nombreux et concernent : (i) un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation grâce à la réhabilitation des écoles et des infrastructures sanitaires ; (ii) une amélioration de l'état nutritionnel des populations en raison d'une

production agricole plus abondante et diversifiée ; (iii) la création d'emplois due au fait que la plupart des travaux relatifs à la mise en place des pépinières, la reforestation, la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires, etc. seront réalisés par les populations locales elles-mêmes ; et (iv) une amélioration des revenus, et partant, une réduction de la pauvreté, car les infrastructures commerciales construites par le projet (marchés, foires commerciales, unité de transformation du manioc) permettront d'ajouter de la valeur aux productions agricoles familiales. La mise en œuvre du projet permettra par ailleurs le renforcement des connaissances du personnel de NOVACEL et de ses partenaires.

### **3.3 Déplacement involontaire de population**

3.3.1 Le projet n'entraîne aucun déplacement involontaire de population. En effet, le reboisement ne concerne que les zones dégradées des forêts naturelles et n'entraînera donc pas de défrichements. De même, les activités agro-forestières et agricoles sont concentrées sur les exploitations des paysans ; il s'agit de petites superficies individuelles (micro-plantations) qui seront gérées selon des méthodes traditionnelles d'exploitation faisant essentiellement appel à la main-d'œuvre familiale et la fumure organique (agriculture biologique). Le projet ne prévoit pas de distribuer des intrants agro-chimiques nocifs pour l'environnement, ni de réaliser des plantations communautaires sur de nouvelles défriches. Par conséquent, il n'est pas prévu de déplacer des populations pour gagner de nouvelles terres.

## **IX. IV. EXECUTION**

### **4.1 Dispositions en matière d'exécution**

4.1.1 Dispositions institutionnelles : Le projet sera exécuté sur une période de trois ans commençant en 2011. Le protocole d'accord de don sera signé par le gouvernement de la RDC avec la Banque ; mais les ressources du don seront rétrocédées à l'agence d'exécution du projet, à savoir NOVACEL, grâce à un accord de rétrocession qui sera signé entre le gouvernement et NOVACEL. NOVACEL est une entreprise privée à responsabilité limitée, créée en Juin 1985 avec un capital social initial d'un million (1.000.000) de zaïres, qui a été par la suite porté à dix millions de Francs congolais. NOVACEL a été choisi par le Gouvernement de la RDC pour assurer la gestion du projet. Le choix de NOVACEL s'explique par : son expérience avérée en matière d'installation de puits de carbone et de foresterie, sa gestion jugée transparente et rigoureuse, et les faiblesses de l'administration congolaise. Une cellule de coordination sera créée au sein de la NOVACEL pour gérer le projet. Elle comprendra, outre le directeur général de NOVACEL, le personnel suivant : un directeur administratif et financier, un expert en infrastructures, un juriste, un comptable et une secrétaire.

4.1.2 Les compétences et qualifications de NOVACEL peuvent se mesurer à travers son intervention depuis 1980 dans la zone dite « Ibi Village » où elle conduit des activités agro-forestières, d'éducation et de sensibilisation auprès des habitants. Après des premiers essais agro-forestiers débutés en 2001, le projet est entré dans sa phase opérationnelle au cours de l'année 2008. Le projet est le fruit d'un partenariat entre NOVACEL, UMICORE, Suez-Tractebel et est appuyé par l'expertise technique de l'ONF International. Les actions développées par NOVACEL sur le terrain lui ont permis de mettre en place un puits de carbone de 4000 ha au titre du mécanisme de développement propre (MDP). Le succès de

cette opération complexe a permis à NOVACEL de conclure deux contrats de vente de crédits carbone, l'un avec la société française Orbéo et l'autre avec le BioCF de la Banque Mondiale.

4.1.3 D'autres institutions seront impliquées dans l'exécution du projet, notamment l'Office National Forestier-international (ONFi) et la World Research Institute (WRI) qui ont chacun signé un protocole de coopération avec NOVACEL. L'ONFi est un établissement public français à caractère industriel et commercial spécialisée dans la gestion forestière. Dans le cadre du projet, l'ONFi interviendra dans l'appui à la méthodologie, à la certification REDD et au contrôle des données de référence. L'ONFi emploie 10.000 personnes et gère actuellement quelque 4 millions d'hectares de forêts en France et 8 millions d'hectares de forêts tropicales dans les Territoires français d'Outremer. Le choix d'ONFi se justifie pour les raisons suivantes : grande expérience internationale en foresterie (50 projets gérés à travers le monde) et agro foresterie ; expertise avérée dans l'élaboration de méthodologies MDP pour des projets forestiers A/R ; bonne connaissance de la RDC par la participation à plusieurs projets, dont la préparation de la stratégie nationale REDD. WRI est une ONG américaine établie à Washington DC qui se présente comme un « Think Thank » dont la mission principale consiste à promouvoir les causes environnementales (politique climatique, écosystème, gouvernance environnementale, transport durable). WRI a été créée en 1983 ; elle a un budget de fonctionnement de près de 25 millions de USD, et elle est considérée comme un des acteurs mondiaux importants dans les aspects politiques, juridiques et de gouvernance des causes environnementales. WRI connaît bien la RDC et a déjà collaboré avec NOVACEL. WRI interviendra dans l'adaptation législative et le renforcement des capacités institutionnelles en REDD et MRV (Mesurage, Reportage et Vérification).

4.1.4 Le pilotage du projet sera assuré par le Comité national REDD déjà en place. Ce comité aura pour tâches de fixer les orientations stratégiques, d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels, de même que les rapports d'activités annuels et les rapports annuels d'audit des comptes du projet. Au niveau gouvernemental, le suivi de l'exécution technique du projet sera assuré par la Coordination nationale REDD qui veillera aussi à l'application des recommandations des diverses missions et à assurer les synergies avec les projets et programmes des autres bailleurs de fonds, conformément à l'Agenda de Kinshasa. L'annexe 4 contient une note qui précise les rôles et responsabilités de la Coordination nationale REDD.

4.1.5 Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services : Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque. NOVACEL a préparé et soumis à la Banque un plan de passation des marchés sur une période de 12 mois. Ce plan de passation de marchés a été approuvé avant les négociations du don. Les dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services sont résumées dans le tableau 4.1 ci-après et détaillées en annexe 3.

*Tableau 4.1 : Dispositions relatives à l'acquisition*

Catégorie de dépenses	Milliers d'Euros			
	CF	Liste restreinte	Autre*	Total
<b>1. Travaux</b>				
1.1 Construction de bureau	-	-	[ 22,50]	[ 22,50]
	-	-	[ 62,50] 54,00	[ 62,50] 54,00
1.2 Travaux d'installation des pépinières	-	-	[159,00] 40,00	[159,00] 40,00
	-	-		<b>244,00] 94,00</b>
1.3 Travaux d'installation des boisements	-	-		
<b>Total partiel</b>				
<b>2. Biens</b>				
2.1 Véhicules	[105,00]	-	-	[105,00]
2.2 Camion	[ 50,00 ]	-	-	[ 50,00 ]
2.3 Motos	[ 18,00 ]	-	-	[ 18,00 ]
2.4 Equipements informatiques	[ 10,00 ] [ 71,00]	-	-	[ 10,00 ] [ 71,00]
2.5 Matériel pour l'installation des pépinières	[423,00] 40,00 [ 31,00] [ 43,00]	-	-	[423,00] 40,00 [ 31,00] [ 43,00]
2.6 Equipements pour Foresterie et AgroF.		-	-	<b>[751,00 ] 40,00</b>
2.7 Equipements pour Agroforesterie		-	-	
2.8 Autres équipements		-	-	
<b>Total partiel</b>				
<b>3. Services</b>				
3.1 Consultants court terme	-	[ 18,00 ] 293,00	-	[ 18,00 ] 293,00
	-	-	[578,90]	[ 578,90]
3.2 Protocoles d'accord avec différents partenaires				<b>[ 596,90 ] 293,00</b>
<b>Total partiel</b>				
4. Personnel	-	-	[430,20]	<b>[430,20 ]</b>
5. Coûts opérationnels	-	-	[ 168,60] 228,00	<b>[168,60 ] 228,00</b>
6. Frais divers de gestion	-	-	[ 28,80]	<b>[28,80 ]</b>
<b>COÛT DE BASE</b>	<b>[751,00] 40,00</b>	<b>[ 18,00]293,00</b>	<b>[1.206,50] 322.00</b>	<b>[2.219,50] 655000</b>
Non alloués				[ 270,81] 249,84
<b>COÛT TOTAL</b>				<b>[ 2.490,31] 904804</b>

**Note :** Les chiffres entre crochets [ ] sont les montants financés par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo.  
« Autre » renvoie aux travaux en régie ou avec la participation communautaire, et à contrat de gré à gré dans le cadre des protocoles d'accord.

4.1.7 Dispositions relatives aux décaissements: Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédures de la BAD et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Les deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées: (i) la méthode de paiement direct pour les contrats de montants significatifs (supérieur à 20.000 Euro), relatifs aux travaux, biens et services; (ii) la méthode du compte spécial ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats de travaux, biens et services de faible montant (inférieur à 20.000 Euro), les indemnités du personnel impliqué dans le projet, les coûts opérationnels ainsi que les frais divers de gestion.

4.1.8 Le gouvernement et NOVACEL signeront un accord de rétrocession des ressources du don, dont la mise en œuvre se fera selon le mécanisme suivant : (i) Le Gouvernement ouvrira un compte dans une Banque Commerciale jugée acceptable par la Banque au nom du projet (Compte Spécial ou Compte de Transit); (ii) NOVACEL ouvrira un compte au nom du projet, ou Compte des Opérations, dans la même banque commerciale; (iii) NOVACEL établira, conformément aux conditions indiquées dans l'accord de rétrocession, les demandes de décaissements qu'elle soumettra à l'organisme chargé de la gestion fiduciaire du projet, en l'occurrence l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Conservation de la Nature (UCPFCN); (iii) l'UCPFCN transmettra les demandes de décaissements à la Banque après les avoir vérifiées et validées, conformément aux conditions indiquées dans l'accord de rétrocession ; et (iv) la Banque virera les fonds directement dans le Compte de Transit.

4.1.9 Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel de décaissements de la Banque, et sous forme d'avance conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement ou d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial sera fait sur la base des demandes de la cellule d'exécution, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue et de 100% des avances antérieures. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don et la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement évoquées dans le protocole d'accord de don. Les modalités pratiques seront détaillées dans la lettre de décaissement qui sera en annexe du protocole d'accord.

4.1.10 Rapports financiers et d'audit : Pour assurer efficacement la comptabilité et le suivi budgétaire du projet, un Système Informatisé de Gestion Administrative, Comptable et Financière sera mis en place. NOVACEL utilisera son logiciel de comptabilité et un comptable et aide comptable seront affectés au projet. Les états financiers du projet et le compte spécial feront l'objet d'un audit annuel interne sous la responsabilité de NOVACEL, ainsi que d'un audit annuel indépendant sous la responsabilité du Secrétariat du FFBC. A ce titre, sur la base des Termes de Référence conformes au modèle type de la Banque, le Secrétariat du FFBC recrutera un auditeur externe indépendant (par pays ou groupe de pays dans lesquels le FFBC finance des projets). Cet auditeur sera chargé de procéder à un contrôle à posteriori des états financiers et comptables du projet. L'audit donnera lieu à un rapport qui sera envoyé au FFBC, au gouvernement et à NOVACEL, au plus tard six mois après la fin de l'exercice audité. Il est à noter que NOVACEL a confié la sous-traitance de certaines activités clés à des cabinets privés : CAUDITEC pour l'audit externe de la comptabilité et de la gestion, PAYNETWORK pour la gestion externe des ressources humaines et PARTNER & PARTNER pour la gestion des aspects fiduciaires.

## 4.2 Suivi-évaluation du projet

4.2.1 Le suivi-évaluation du projet est une fonction importante qui doit permettre à l'agence d'exécution du projet et au bailleur de fonds de maintenir constamment le projet sur une voie conforme à son plan d'exécution. C'est pourquoi, la Banque et le FFBC organiseront un atelier de lancement du projet dès l'approbation du don par la Banque, afin de familiariser le personnel de la cellule d'exécution du projet avec les enjeux du projet et les procédures de la Banque relatives à la passation des marchés et aux décaissements. Le MECNT sera chargé du suivi-évaluation externe du projet. Dans un premier temps cette mission sera assurée par la Coordination Nationale REDD, rattachée à la Direction du Développement Durable du MECNT. Les cadres des services compétents du MECNT qui seront chargés à terme du suivi-évaluation des projets recevront une formation adéquate. Il sera mis en place un dispositif de suivi-évaluation au sein du MECNT sur la base de missions semestrielles. NOVACEL soumettra au Secrétariat du FFBC et au MECNT un rapport d'activités trimestriel qui rendra compte de l'avancement du projet. Ce rapport devra être soumis dans le mois qui suit la fin du trimestre concerné.

4.2.2 NOVACEL est une entreprise privée soumise à des impératifs de rentabilité et, à ce titre, la planification des activités, le suivi d'exécution et la qualité de celles-ci est une condition de survie et fait partie de la gestion quotidienne de l'entreprise. Sans avoir un service appelé "suivi-évaluation" NOVACEL a regroupé certaines activités de suivi et évaluation dans un service appelé "Cellule de Contrôle de la qualité et du Suivi Statistiques". NOVACEL a élaboré, documenté et implanté un système de management de la qualité qui vise à satisfaire aux exigences de la norme ISO 9001: 2008 et de la norme ISO 14001.

4.2.3 L'entreprise tient à jour ce système de management de la qualité et l'améliore constamment. Le système de management de la qualité de l'entreprise identifie les processus nécessaires, fixe la manière dont ces processus sont exécutés et leurs interactions, détermine les critères et méthodes pour assurer l'efficacité de la gestion et du fonctionnement des processus, assure que les moyens adéquats et l'information nécessaire sont disponibles pour la gestion et le fonctionnement adéquats de ces processus, prend soin de la gestion, de la révision et de l'analyse de ces processus et, pour finir, exécute les actions nécessaires afin d'atteindre les résultats projetés et l'amélioration continue de ces processus. NOVACEL développe aussi des activités de recherche et développement et à ce titre il ne s'agit pas seulement de suivre mais de mesurer minutieusement la plupart des activités d'agro foresterie, selon des protocoles détaillés, sous une supervision scientifique de haut niveau notamment avec le concours de professeurs d'université.

4.2.4 En deuxième année du projet, le FFBC entreprendra une revue à mi-parcours, pour déterminer si le projet s'exécute selon son plan d'opération initial, afin de proposer éventuellement des solutions correctives. A la fin du projet, la NOVACEL rédigera le rapport d'achèvement du projet qu'il soumettra au MECNT (CN-REDD) et au Secrétariat du FFBC. Ce dernier effectuera une mission d'évaluation terminale pour valider les réalisations et performances effectives du projet, indiquer les enseignements tirés et les meilleures pratiques à proposer pour les projets à venir.

### **4.3 Gouvernance**

4.3.1 Depuis plusieurs années, la RDC fait partie des pays les plus mal classés dans le rapport le rapport "Doing Business" de la Banque mondiale. Cette situation freine les investissements et le financement des projets privés dans le pays, ce qui retarde la croissance et ne reflète pas le niveau de développement que les immenses potentialités du pays devraient lui permettre d'atteindre. Pour contribuer à créer un environnement favorable aux affaires, le gouvernement a promulgué la loi autorisant la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Des progrès ont été aussi réalisés dans le sens d'une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, puisqu'une revue des dépenses publiques a été effectuée et qu'un plan stratégique de réformes des finances publiques doit être adopté d'ici à la fin de l'année 2010.

4.3.2 La RDC a par ailleurs bénéficié d'un allègement de la dette de 12,3 Milliards USD, soit 11,1 milliards sous l'Initiative PPTE et 1,2 milliard sous l'Initiative multilatérale. Cette décision couronne les efforts du pays en faveur de l'amélioration de ses politiques macro-économiques et lui ouvre de plus grandes capacités d'investissement dans le domaine prioritaire des infrastructures de base. Le processus de décentralisation actuellement en cours a permis de mettre en place des gouvernements provinciaux. Ceux-ci contribuent à améliorer la gouvernance locale car ils jouent un rôle central dans la planification régionale. En outre, l'application effective du nouveau Code des marchés publics permettra d'introduire plus de transparence et d'équité dans les procédures de passation des marchés.

4.3.3 Pour ce qui est du présent projet, ce sont les règles de la Banque qui s'appliquent en matière de passation des marchés, et l'implication active des experts de la Banque, tant au niveau du Bureau national de Kinshasa qu'au niveau du siège dans le contrôle des dossiers et des attributions, permettra de réduire considérablement d'éventuels dérapages.

### **4.4 Durabilité**

4.4.1 La durabilité du projet procède d'abord de son appropriation par les bénéficiaires. En effet, ceux-ci seront directement et activement impliqués dans le reboisement des parties dégradées de la forêt naturelle qui est un patrimoine commun, qu'ils géreront de manière communautaire au bénéfice de tous. En outre, les familles concernées bénéficieront d'un encadrement technique dense et d'un renforcement de leurs capacités qui leur permettront de continuer à gérer efficacement leurs exploitations agricoles. Elles hériteront aussi des infrastructures de stockage et de transformation qui seront construites par le projet, et qu'elles continueront de faire fonctionner dans le cadre d'une gestion communautaire. Quant à l'agence d'exécution du projet, la NOVACEL, c'est une entreprise privée créée en 1985 qui est engagée sur le long terme dans le développement rural en général. La NOVACEL possède des plantations qu'elle gère elle-même ; mais elle agira dans le cadre du présent projet en tant qu'agence d'exécution pour le gouvernement. La diversification des sources de revenus de l'entreprise sur les trois principaux axes de production que sont l'agriculture, la foresterie et le marché du carbone (stock CO<sub>2</sub> et biomasse) lui permet de répartir les risques tout en maîtrisant ses coûts de production, conformément à la rigueur de gestion moderne imposée par le mécanisme pour le développement propre (MDP).

4.4.2 La superposition de cycles productifs courts (agriculture), moyens (marché carbone et biomasse) et longs (foresterie) assurera un étalement équilibré du cash flow dans le temps et permettra à l'entreprise d'améliorer sa capacité d'autofinancement, et partant, de trouver plus aisément de nouveaux investisseurs institutionnels publics ou privés qui contribueront à consolider sa croissance.

4.4.3 Contrairement à la plupart des projets financés sur fonds extérieurs qui connaissent une fin à l'épuisement du financement, le présent projet sera réalisé par une société privée, la NOVACEL, qui participe à son financement sur fonds propres. Le projet est donc destiné à se poursuivre et à se développer avec l'entreprise qui le gère grâce aux capacités d'autofinancement qu'il développera, mais aussi aux financements importants qui sont actuellement mis à la disposition des institutions telles que la NOVACEL, spécialisées dans la protection de l'environnement et la relance de l'agriculture. Il n'y a donc pas de stratégie de sortie mais une stratégie de développement, non seulement dans la région mais aussi dans d'autres régions.

## **4.5 Gestion des risques**

4.5.1 Les principaux risques du projet et les mesures d'atténuation y afférentes figurent dans le cadre logique du projet. Le risque environnemental du projet est nul car il permettra au contraire de reboiser la forêt dégradée du Sud Kwamouth et contribuera à l'atténuation des risques liés aux changements climatiques. D'ailleurs, le projet est classé dans la catégorie III selon la nomenclature de la Banque. Le risque d'instabilité politique s'atténue de plus en plus en plus avec les actions de pacification en cours et la mise en place progressive d'un cadre favorable au dialogue politique encouragé par les PTF.

4.5.2 Les autres risques potentiels pourraient être les suivants :

(i) Non-appropriation du projet par les populations locales : ce risque est minime, voire inexistant car grâce à l'approche participative utilisée, toutes les parties prenantes, y compris les autorités coutumières, et les clients potentiels, ont été sensibilisés et ont montré leur engagement à soutenir le projet.

(ii) Ingérences de l'administration publique : vu la fragilité de l'administration du pays due à sa situation post-confliktuelle, des éléments incontrôlés de l'administration publique pourraient vouloir s'immiscer dans la gestion quotidienne du projet et retarder son exécution. Ce risque est atténué par les contacts francs et suivis que NOVACEL entretient depuis toujours avec l'administration et par l'engagement pris de part et d'autre de mettre en place un partenariat public-privé solide.

(iii) Manque de fiabilité des fournisseurs : les procédures et critères de sélection contraignants qui seront imposés par le projet permettront d'écarter les fournisseurs peu fiables.

## **4.6 Développement des connaissances**

4.6.1 D'une manière générale, le présent projet couvre le vaste domaine assez peu connu du réchauffement climatique; et de ce point de vue donc, il constitue une véritable source de connaissances pour la Banque, qui ne dispose que de peu d'expérience dans ce domaine. L'inclusion de projets REDD du Bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra

à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

4.6.2 Toutes les informations collectées par le présent projet, et d'autres du même genre, seront capitalisées à travers les rapports annuels et les rapports d'achèvement. Elles serviront à enrichir les compétences des parties prenantes sur l'approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'assistance aux personnes vulnérables.

## **X. V. CADRE JURIDIQUE**

### **5.1 Instrument légal**

Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre le gouvernement de la RDC et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

### **5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC**

5.2.1 L'intervention du FFBC est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

#### *A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du Don*

5.2.2 L'entrée en vigueur du Don sera subordonnée à la signature de l'Accord de Don par le Gouvernement et la Banque.

#### *B. Conditions préalables au premier décaissement*

5.2.3 Le premier décaissement des ressources du don sera subordonné à la satisfaction des conditions spécifiques suivantes :

- (i) Fournir la preuve que le Gouvernement a ouvert un compte dans une Banque Commerciale jugée acceptable par la Banque au nom du projet (Compte de Transit ou Compte Spécial) ;
- (ii) Fournir la preuve que NOVACEL a ouvert un compte au nom du projet, ou Compte des Opérations, dans la même Banque que le Compte de Transit ou Compte Spécial;
- (iii) Un accord de rétrocession des fonds a été signé entre le Gouvernement et NOVACEL confiant la responsabilité technique et financière du projet à NOVACEL.

(iv) Fournir la preuve de la signature par le Gouvernement d'un ordre de virement permanent irrévocable du Compte de Transit au Compte des Opérations du Projet.

(v) Des accords pertinents, acceptables à la Banque ont été signés entre NOVACEL et les autres partenaires (ONFi et WRI).

### C. Engagement

5.2.3 NOVACEL fournira une lettre d'engagement indiquant qu'elle s'acquittera de sa contrepartie au financement du projet (1,947 million d'Euro) sur toute sa durée.

### 5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

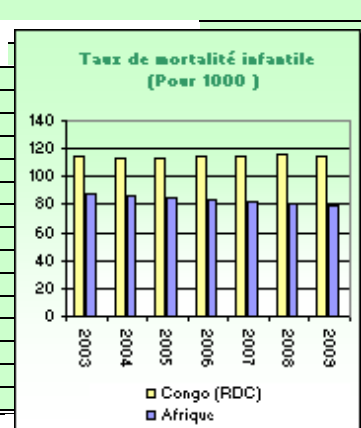
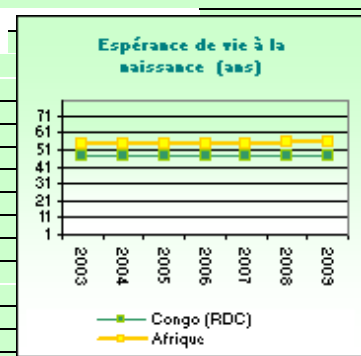
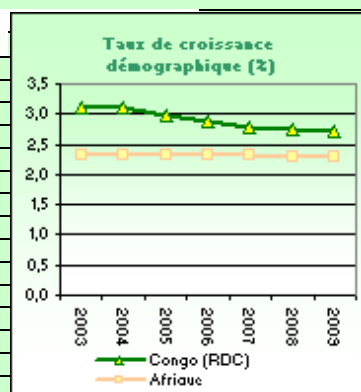
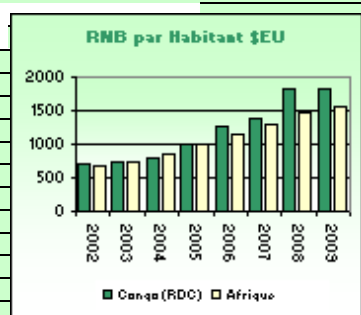
Le projet est conforme aux objectifs du FFBC ainsi qu'aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) au Document de Stratégie Pays de la Banque pour la RDC et (ii) à la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (iii) à la politique environnementale de la Banque.

## XI. VI. RECOMMANDATION

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas 2,490 millions d'Euro au gouvernement de la RDC qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport, et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

# APPENDICE 1 : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA RDC

	Année	Congo (RDC)	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		2 345	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	66,	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	34,6	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2009	28,2	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	1 830	1 550	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	37,6	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	38,5	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,398	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	168	n.a	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2006	59,2	50,8	25,0	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,7	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,6	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	46,7	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,6	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	97,3	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	98,2	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	22,5	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	47,8	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	49,4	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	44,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	16,8	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	114,9	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	195,3	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,9	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	670,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	...	0,0	61,0	75,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	10,2	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	50,6	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2007	74,0	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	46,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	23,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	3,2	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	3,2	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2008	74,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2008	67,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	71,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	1 605	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	1,3	5,5	4,0	6,9
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	90,4	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	82,2	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	34,8	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	24,7	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	26,5	47,5	...	...
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2008	33,4	35,2	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	22,5	26,0	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	43,9	44,1	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005	...	4,5	0,0	5,4
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	3,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,0	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

dernière mise à jour: novembre 2010

## APPENDICE 2 : PORTEFEUILLE DE LA BANQUE EN RDC

Portefeuille des projets en RDC			Source financement	Date de Clôture	Date approbation	Montant Prêt/Don	Taux décaissement	Age
		<b>Projets nationaux</b>						
1	OWAS1	PROGRAMME D'AEPA EN MILIEU RURAL	ADF public	31-Jul-12	6-Jun-07	70.00	25.76%	3.69
2	OWAS1	Projet Multisectoriel réhabilitation .Socio-économique. (PMURIS)	ADF public	31-Jul-10	20-Dec-02	27.00	92.19%	8.17
3	ONEC1	Projet Réhabilitation. Hydro-électrique INGA Dis (PMEDE)	ADF public	31-Dec-14	18-Dec-07	35.70	0.00%	3.16
4	ONEC1	Projet d'électrification urbaine et périurbaine	ADF /FSF	31-Dec-15	15-Dec-10	69.69	0.00%	0.15
5	OITC1	PROJET DE REHAB. DES ROUTES NSELE - LUFU	ADF public	31-Dec-15	15-Sep-10	31.64	0.00%	0.40
6	OITC1	Projet prioritaire de sécurité aérienne	ADF public	31-Dec-15	27-Sep-10	88.60	0.00%	0.37
7	OPSM4	ADVANS BANQUE (CONGO)	ABD	30-Jun-11	4-Feb-08	0.61	53.19%	3.02
8	OPSM2	TENKE COPPER COBALT	ADB	31-Dec-11	3-Oct-07	65.97	0.00%	3.37
9	OSAN3	PROJET D'APPUI A LA REHABILITATION DU SECTEUR AGRICOLE	ADF public	31-Mar-11	19-May-04	25.00	54.00%	6.75
10	OSAN3	ETUDE SECTEUR AGRICOLE	ADF public	30-Jun-11	28-Jun-06	1.85	56.87%	4.63
11	OSAN3	REHABILITATION SECT AGRI & RURAL PROV 3K	ADF public	31-Jan-13	12-Dec-05	35.00	63.89%	5.18
12	OSAN3	PROJET D'AMENAGEMENT DU LAC TANGANYIKA	ADF public	31-Jan-12	17-Nov-04	6.79	11.63%	6.25
13	OSHD1	APPUI A REINSE SOCIO-ECONOM POST-CONFLIT	ADF public	30-Jun-11	24-Jul-07	15.00	9.65%	3.56
14	OSHD3	Sante I Appui au PDDS en Province .Orientale	ADF public	31-Mar-12	17-Mar-04	25.00	28.00%	6.92
		<b>Projets multinationaux</b>						
1	OITC1	ROUTE KETTA-DIOUM	ADF public	31-Dec-18	25-Sep-09	61.90	0.00%	1.38
2	OITC1	ETUDE PONT ROUTE-RAIL KINSHASA/BRAZZAVILLE	ADF public	30-Jun-11	3-Dec-08	3.59	0.00%	2.19
		<b>Total</b>				<b>563.34</b>	<b>24.70%</b>	<b>3.70</b>

## Annexe 1 : Carte de localisation de la zone du projet



## Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des coûts du projet

### Coûts détaillés par composante en Monnaie Locale et Devises

(en €)

COMPOSANTES		Coûts en €		
		M. locale	Devises	Total
<b>A</b>	<b>Gestion forestière et pratiques durables</b>	<b>992.900</b>	<b>718.400</b>	<b>1.711.300</b>
	<i>Sous-composante Foresterie pure</i>			
A1	Installation des pépinières (pour toute la composante)	232.100	46.200	278.300
A2	Installation des boisements (2500 ha)	394.600	670.400	1.065.000
	<i>Sous-composante Agroforesterie</i>			
A3	Installation des boisements et plantations agricoles	366.200	1.800	368.000
<b>B</b>	<b>Suivi écologique et socio-économiques et données de références</b>	<b>115.779</b>	<b>463.117</b>	<b>578.896</b>
B1	Adaptation législative et renforcement des capacités institutionnelles REDD / MEV	115.779	463.117	578.896
<b>C</b>	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>	<b>641.285</b>	<b>298.295</b>	<b>939.580</b>
C1	Industrie agro alimentaire	228.875	107.625	336.500
C2	Réhabilitation des infrastructures communautaires de base	412.410	190.670	603.080
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	<b>570.000</b>	<b>117.300</b>	<b>687.300</b>
D1	Construction de bureau	9.000	13.500	22.500
D2	Biens	7.200	103.800	111.000
D3	Services	36.000	0	36.000
D4	Personnel	430.200	0	430.200
D5	Coûts opérationnels	58.800	0	58.800
D6	Frais divers de gestion	28.800	0	28.800
	<b>Coût de base</b>	<b>2.319.964</b>	<b>1.597.112</b>	<b>3.917.076</b>
	Imprévus physiques	4.660	1.120	5.780
	Hausse des prix (7% composés)	346.219	168.653	514.873
	<b>COÛT TOTAL</b>	<b>2.670.844</b>	<b>1.766.885</b>	<b>4.437.729</b>

**Calendrier des dépenses par composante et par activité (coûts de base)**

(en €)

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
<b>A</b>	<b>Gestion forestière et pratiques durables</b>	<b>936.800</b>	<b>338.100</b>	<b>436.400</b>	<b>1.711.300</b>
	<i>Sous-composante Foresterie pure</i>				
A1	Installation des pépinières (pour toute la composante)	166.800	51.100	60.400	278.300
A2	Installation des boisements (2500 ha)	712.000	161.000	192.000	1.065.000
	<i>Sous-composante Agroforesterie</i>				
A3	Installation des boisements et plantations agricoles	58.000	126.000	184.000	368.000
<b>B</b>	<b>Suivi écologique et socio-économiques et données de références</b>	<b>289.448</b>	<b>144.724</b>	<b>144.724</b>	<b>578.896</b>
B1	Adaptation législative et renforcement des capacités institutionnelles REDD / MEV	289.448	144.724	144.724	578.896
<b>C</b>	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>	<b>249.660</b>	<b>447.410</b>	<b>242.510</b>	<b>939.580</b>
C1	Industrie agro alimentaire	0	235.700	100.800	336.500
C2	Réhabilitation des infrastructures communautaires de base	249.660	211.710	141.710	603.080
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	<b>318.100</b>	<b>184.600</b>	<b>184.600</b>	<b>687.300</b>
D1	Construction de bureau	22.500	0	0	22,500
D2	Biens	111.000	0	0	111.000
D3	Services	12.000	12.000	12.000	36,000
D4	Personnel	143.400	143.400	143.400	430.200
D5	Coûts opérationnels	19.600	19.600	19.600	58.800
D6	Frais divers de gestion	9.600	9.600	9.600	28.800
	<b>Coût de base</b>	<b>1,794,008</b>	<b>1,114,834</b>	<b>1,008,234</b>	<b>3.917.076</b>
	Imprévus physiques	2.120	1.440	2.220	5.780
	Hausse des prix (7% composés)	125.729	161.748	227.396	514.873
	<b>COÛT TOTAL</b>	<b>1.921.857</b>	<b>1.278.022</b>	<b>1.237.850</b>	<b>4.437.729</b>

**Calendrier des dépenses par composante et par activité (coûts totaux)**

(en €)

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
<b>A</b>	<b>Gestion forestière et pratiques durables</b>	<b>1.004.644</b>	<b>388.739</b>	<b>537.328</b>	<b>1.930.712</b>
	<i>Sous-composante Foresterie pure</i>				
A1	Installation des pépinières (pour toute la composante)	178.476	58.504	73.993	310.973
A2	Installation des boisements (2500 ha)	763.466	184.604	235.723	1.183.793
	<i>Sous-composante Agroforesterie</i>				
A3	Installation des boisements et plantations agricoles	62.702	145.631	227.613	435.946
<b>B</b>	<b>Suivi écologique et socio-économiques et données de références</b>	<b>309.709</b>	<b>165.695</b>	<b>177.293</b>	<b>652.697</b>
B1	Adaptation législative et renforcement des capacités institutionnelles REDD / MEV	309.709	165.695	177.293	652.697
<b>C</b>	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>	<b>267.136</b>	<b>512.240</b>	<b>297.085</b>	<b>1.076.461</b>
C1	Industrie agro alimentaire	0	269.853	123.484	393.337
C2	Réhabilitation des infrastructures communautaires de base	267.136	242.387	173.601	683.124
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	<b>340.367</b>	<b>211.349</b>	<b>226.143</b>	<b>777.858</b>
D1	Construction de bureau	24.075	0	0	24.075
D2	Biens	118.770	0	0	118.770
D3	Services	12.840	13.739	14,701	41,279
D4	Personnel	153.438	164.179	175,671	493.288
D5	Coûts opérationnels	20.972	22.440	24,011	67.423
D6	Frais divers de gestion	10.272	10.991	11.760	33.023
<b>TOTAL</b>		<b>1.921.857</b>	<b>1.278.022</b>	<b>1.237.850</b>	<b>4.437.729</b>

## Calendrier des dépenses par catégories (Coûts de base)

(en Euros)

CATEGORIES		A N N E E S			TOTAL	M. locale	Devises
		1	2	3			
<b>1</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>393.660</b>	<b>460.410</b>	<b>417,510</b>	<b>1.271.580</b>	<b>976.085</b>	<b>295.495</b>
	Construction de bureau	22.500	0	0	22.500	9,000	13,500
	Infrastructures communautaires de base	191.660	163.710	101.710	457.080	306,410	150,670
	Travaux pour Agro-Industrie	0	135.700	64.800	200.500	150.375	50.125
	Travaux d'installation des pépinières	61.500	25.000	30.000	116,500	91.300	25.200
	Travaux d'installation des boisements	88.000	40.000	71.000	199.000	143.000	56.000
	Travaux d'Agroforesterie	30.000	96.000	150.000	276.000	276.000	0
<b>2</b>	<b>BIENS</b>	<b>727.700</b>	<b>115,500</b>	<b>56,800</b>	<b>900.000</b>	<b>142,300</b>	<b>757.700</b>
	Véhicules	105.000	0	0	105.000	0	105.000
	Camion	50.000	0	0	50.000	0	50.000
	Motos	18.000	0	0	18.000	0	18.000
	Equipements informatiques	10.000	0	0	10.000	0	10,000
	Equipements pour les infrastructures communautaires de base	26.000	16.000	8.000	50.000	10.000	40.000
	Equipements Agro-alimentaires	0	59.000	0	59.000	24.700	34.300
	Matériel pour l'installation des pépinières	51.700	7.500	11.800	71.000	50.000	21.000
	Equipements pour Foresterie et Agroforesterie	413.000	25.000	25.000	463.000	21.200	441.800
	Equipements pour Agro-Foresterie	11.000	8.000	12.000	31.000	29.200	1.800
	Autres équipements : photocopieurs, imprimantes, projecteur, Logiciel de cartographie, Logiciel gestion financière, telecom	43.000	0	0	43.000	7.200	35.800
<b>2</b>	<b>SERVICES</b>	<b>403.448</b>	<b>245.724</b>	<b>240.724</b>	<b>889.896</b>	<b>345.979</b>	<b>543.917</b>
	Consultants court terme	114.000	101.000	96.000	311.000	230.200	80.800
	Protocoles d'accord avec différents partenaires	289.448	144.724	144.724	578.896	115.779	463.117
<b>3</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>143.400</b>	<b>143.400</b>	<b>143.400</b>	<b>430.200</b>	<b>430.200</b>	<b>0</b>
<b>4</b>	<b>COUTS OPERATIONNELS</b>	<b>116.200</b>	<b>140.200</b>	<b>140.200</b>	<b>396.600</b>	<b>396.600</b>	<b>0</b>
<b>5</b>	<b>FRAIS DIVERS DE GESTION</b>	<b>9.600</b>	<b>9.600</b>	<b>9.600</b>	<b>28.800</b>	<b>28.800</b>	<b>0</b>
	<b>COUT DE BASE</b>	<b>1.794.008</b>	<b>1.114.834</b>	<b>1.008.234</b>	<b>3.917.076</b>	<b>2,319,964</b>	<b>1,597,112</b>
	Imprévus physiques	2.120	1.440	2.220	5.780	4.660	1.120
	Hausse de prix	125.729	161.748	227.396	514.873	346,219	168.653
	<b>TOTAL</b>	<b>1.921.857</b>	<b>1.278.022</b>	<b>1.237,850</b>	<b>4,437,729</b>	<b>2,670,844</b>	<b>1,766,885</b>

**Coûts par catégories de dépenses et par source de financement (en €)**

CATEGORIES	FFBC	NOVACEL	TOTAL
<b>TRAVAUX</b>	<b>244.000</b>	<b>1.027.580</b>	<b>1.271.580</b>
Construction de bureau	22.500	0	22.500
Infrastructures communautaires de base	0	457.080	457.080
Travaux pour Agro-Industrie	0	200.500	200.500
Travaux d'installation des pépinières	62.500	54.000	116.500
Travaux d'installation des boisements	159.000	40.000	199.000
Travaux d'Agroforesterie	0	276.000	276.000
<b>BIENS</b>	<b>751.000</b>	<b>149.000</b>	<b>900.000</b>
Véhicules	105.000	0	105.000
Camion	50.000	0	50.000
Motos	18.000	0	18.000
Equipements informatiques	10.000	0	10.000
Equipements pour les infrastructures communautaires de base	0	50.000	50.000
Equipements Agro-alimentaires	0	59.000	59.000
Matériel pour l'installation des pépinières	71.000	0	71.000
Equipements pour Foresterie et Agroforesterie	423.000	40.000	463.000
Equipements pour Agro-Foresterie	31.000	0	31.000
Autres équipements : photocopieurs, imprimantes, projecteur, Logiciel de cartographie, Logiciel gestion financière, telecom	43.000	0	43.000
<b>SERVICES</b>	<b>596.896</b>	<b>293.000</b>	<b>889.896</b>
Consultants court terme	18.000	293.000	311.000
Protocoles d'accord avec différents partenaires	578.896	0	578.896
<b>PERSONNEL</b>	<b>430.200</b>	<b>0</b>	<b>430.200</b>
<b>COUTS OPERATIONNELS</b>	<b>168.600</b>	<b>228.000</b>	<b>396.600</b>
<b>FRAIS DIVERS DE GESTION</b>	<b>28.800</b>	<b>0</b>	<b>28.800</b>
<b>COUT DE BASE</b>	<b>2.219.496</b>	<b>1.697.580</b>	<b>3.917.076</b>
Imprévus physiques	1.380	4.400	5.780
Hausse de prix	269.434	245.439	514.873
<b>TOTAL</b>	<b>2.490.310</b>	<b>1.947.419</b>	<b>4.437.729</b>

### **ANNEXE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACQUISITIONS DES BIENS, TRAVAUX ET SERVICE**

3.1 Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque.

3.2 **Travaux** : Les travaux de construction du bureau dont le montant est évalué à 22.500 Euro, seront fait en régie par NOVACEL. Les travaux sont peu importants et dans une zone qui donne peu de chance que des entreprises qualifiées présentent des offres assorties de prix raisonnables. Les Marchés de travaux d'installation des pépinières et les travaux d'installation des boisements, dont le montant total est de 221.500 Euro, seront effectués par entente direct avec les Comités Locaux de Développement avec des marchés ne dépassant pas 5.000 Euro par contrat.

3.3 **Biens** : Des marchés de bien d'un montant équivalent à 751.000 Euro, comprenant divers équipements seront acquis selon la procédure de consultation des fournisseurs à l'échelon national. Ces équipements comprennent : du matériel roulant, du matériel informatique, du matériel pour l'installation des pépinières, des équipements pour l'agroforesterie et des équipements pour la foresterie et l'agroforesterie ainsi que d'autres équipements (photocopieurs, imprimantes, projecteur, Logiciel de cartographie, Logiciel de gestion financière). Les équipements pour l'agroforesterie constituent un lot séparé qui inclut des boutures de manioc (28.000 Euro) et de petits équipements pour la plantation (3.000 Euro). Les équipements pour la Foresterie et l'Agroforesterie, d'un montant estimé à 463.000 Euro (dont 423.000 Euro financé par le FFBC et 40.000 Euro par NOVACEL pour l'acquisition de remorques agricoles) comporte divers équipements de diverse nature et qui seront utilisés la mise en œuvre des deux sous-composantes du projet « Foresterie pure » et « Agroforesterie ». Il s'agit essentiellement : des tracteurs, des équipements et outillage de garage et d'atelier, des groupes électrogènes, du matériel agricole tracté, des pièces de rechange, etc.). La procédure de consultation des fournisseurs prévue pour ces différentes acquisitions est motivée par le fait que les fournitures généralement disponibles ou standards, sont de faible valeur.

3.4 **Services** : Des services de consultants à court terme seront acquis pour un montant de 18.000 Euro, sur la base d'une liste restreinte selon le mode individuel, dans le cadre des prestations de services de suivi/contrôle de qualité. Les prestations de services d'appui à la méthodologie, à la certification REDD et au contrôle des données de référence, ainsi les services d'adaptation législative et de renforcement des capacités institutionnelles en REDD et MRV (Mesurage, Reportage et Vérification), seront acquis par Entente Directe avec respectivement l'Office National Forestier-international (ONFi) pour un montant de 377.066 Euro et World Resource Institute (WRI) pour un montant de 201.830 Euro. Les deux structures ont été retenues du fait de la spécialisation très poussée des domaines concernés.

3.5. Pour ces contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à moins de 50.000 UC attribués à des consultants individuels, le donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt dans les journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte. Pour les contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à plus de 50.000 UC pour les consultants

individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur le site Internet de la Banque et sur UNDB online.

3.6 **Divers** Les frais consécutifs aux voyages, indemnités des experts et du personnel affectés au projet, les contrats relatifs aux frais de fonctionnement tels que fournitures, maintenance des équipements, communication, carburants etc. et autres frais divers de fonctionnement liés au projet seront acquis conformément aux dispositions du Manuel de procédures administratives et financières préparé par le projet et préalablement approuvé par FFBC.

### **Revue à priori**

3.7 Les documents suivants sont soumis à la revue et approbation préalable de la Banque avant leur publication : Avis Général de passation des marchés, Avis d'appel d'offres, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès verbal de négociations et du projet de contrat paraphé, □ Projets de marchés des biens/travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres.

### **Procédures à posteriori**

3.8 Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs, les marchés de biens, d'un montant maximum de 20.000 Euro seront soumis à un examen a posteriori par la Banque. L'organe d'exécution mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit à posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de passation des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC.

### **Législation et réglementation nationales**

3.9 L'examen des lois et réglementations nationales concernant la passation des marchés de la République Démocratique du Congo qui remontent à 1969 et s'appliquaient jusque-là, a révélé les principales faiblesses suivantes : (i) absence d'annonce publique des opportunités et de publication des résultats des attributions de la commande publique ; (ii) libre accès non avéré à la commande publique ; (iii) inexistence de système efficace de recours des soumissionnaires ; (iv) critères d'évaluation non mentionnés dans les dossiers de passation des marchés ; (v) absence de dispositions relatives à la fraude et la corruption etc.

3.10 Un nouveau Code des marchés publics a été adopté puis promulgué depuis le 27 avril 2010 par le Chef de l'Etat. Un plan d'action a été également élaboré en vue de l'application effective de la loi qui prévoit : (i) l'élaboration et promulgation des textes d'application et dossiers standards ; (ii) la mise en place du dispositif institutionnel, comprenant l'Agence de Régulation des Marchés

Publics (ARMP), la Direction Générale des marchés Publics (DGMP), la Comité de Gestion des Marchés Publics (CGMP) ; (iii) la dotation en personnel de ces organes. Ce processus est censé se mettre en œuvre sur une période de cinq (5) mois devant arriver à son terme à fin septembre 2010. La Banque, à travers CDFO, suit de près ce processus, avec l'objectif, essentiellement d'harmoniser les dispositions d'application du texte avec celles de partenaires au développement en vue d'optimiser les délais de passation des marchés. Le nouveau code promulgué n'étant pas encore d'application, tous les marchés du projet financés par les ressources du FFBC se feront conformément aux règles et procédures de la Banque

### **Organe d'exécution**

3.11 NOVACEL sera chargée de la gestion des opérations de passation de marchés du projet. Les ressources, capacités, expertise et expérience de NOVACEL ont été analysées et jugées acceptables pour lui confier les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet. Toutefois, un encadrement (formations, séances de travail, mise à niveau etc.) pour l'utilisation des règles de procédure de la Banque en matière d'acquisition sera fait avant même le lancement du projet par la Banque.

### **Plan de passation des marchés**

3.12 NOVACEL a préparé et transmis à la Banque, avant les négociations, un plan de passation des marchés. La Banque l'examiné et jugé conforme avec le protocole de don ainsi qu'avec ses Règles en la matière. Ce plan de passation des marchés couvre une période initiale de 12 mois et sera mis à jour tous les six mois ou selon que de besoin, mais toujours sur les 12 mois suivants pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

## Annexe 4 : Note sur la Coordination nationale REDD

4.1 La République Démocratique Congo (RDC) est engagée dans un processus de préparation au futur dispositif international de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) en discussion sous la Convention Cadre de Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Ce processus est dirigé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), en partenariat avec le programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et la Banque Mondiale (programme FCPF) qui financent le processus à hauteur de 8,9 millions d'Euros. Les structures de gouvernance du processus REDD en RDC ont été créées par Décret du Premier Ministre le 26 novembre 2009 et comprennent :

- ✓ **Un Comité National** composé de 14 membres du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Ce Comité National est en charge de définir les orientations et les directives et de décider des actions à mener dans le cadre du processus REDD, d'approuver le plan de travail du Comité Interministériel et de la Coordination Nationale, *d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD*, et de mettre en place un fonds pour la gestion et la redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD.
- ✓ **Un Comité Interministériel** en charge de planifier la mise en œuvre des décisions du Comité National et d'attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes de l'Etat.
- ✓ **Une Coordination Nationale (CN-REDD)** en charge d'assurer la gestion journalière du processus REDD et *suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus* ; de formuler, à l'intention du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions des propositions pour les membres du Comité Technique d'Experts ou Conseil Scientifique et assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ; *d'assurer le Secrétariat Technique du Comité National* et du Comité Interministériel; *d'assurer la coordination du processus REDD en République Démocratique du Congo avec les autres initiatives gouvernementales et les bailleurs de fonds dans le domaine forestier* y compris le lien avec le PNFCoFo, le groupe thématique chargé des forêts ainsi que le processus régional REDD de la COMIFAC; inciter et assurer une démarche participative au processus REDD par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment les communautés forestières et les peuples autochtones.

4.2 **La Coordination Nationale REDD** est en opération depuis mai 2009 (4 membres initialement) et s'est élargie de 4 à 16 membres en août 2010 pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de Préparation National à la REDD+ (R-PP). La **Coordination Nationale REDD** gère au quotidien le programme de préparation à la REDD+ en RDC. Pour ce faire la **Coordination Nationale REDD** est organisée autour de 4 composantes opérationnelles :

- Composante 1 - la coordination et le pilotage d'ensemble,
- Composante 2- le développement de la stratégie REDD,
- Composante 3- le programme d'expérimentation (projet pilotes) ainsi que
- Composante 4- les programmes anticipés.

4.3 La Composante 3 en charge du programme d'expérimentation supervise l'exécution des projets pilotes géographiquement intégrés de la RDC, en assure la coordination de la mise en œuvre et le suivi évaluation. Elle est composée d'un Chef de composante, d'un Conseiller technique international expert en forêt et changement climatique, d'un chargé de composante et assisté des 12 autres membres de la Coordination Nationale, de consultants de courte durée ainsi que du personnel de la Division des Services Environnementaux de la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

## **RDC**

### **PROJET PILOTE REDD AGROFORESTIER DU SUD KWAMOUTH**

#### **RESULTATS DES NEGOCIATIONS**

Les négociations relatives à l'octroi d'un don du FFBC ci-dessus mentionné se sont tenues dans les locaux de CDFO (Kinshasa) les 23 et 24 Février 2011 entre la délégation du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les représentants de la Banque Africaine de Développement. Des discussions ultérieures se sont poursuivies jusqu'au 12 Avril 2011. Suite à la revue des documents relatifs au don, à savoir le rapport d'évaluation, le projet d'accord de don, et le projet de lettre de décaissements, la délégation Congolaise a exprimé sa satisfaction et confirmé les composantes du projet, les modalités de financement et les conditions de l'accord de don telles qu'énoncées dans le rapport d'évaluation.